

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DAC 502 Subvention (2.500 euros) à l'association Théâtre Pixel et Gémo productions (18e).

M. Bruno JULLIARD et Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2013, par lequel le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Théâtre Pixel et Gémo productions ;

Vu l'avis du Conseil du 18e, en date du 4 novembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e commission et par Mme. Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.500 euros, au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la politique de la Ville, est attribuée à l'association Théâtre Pixel et Gémo productions, 18 rue Championnet à Paris 18e arrondissement, pour le fonctionnement de ses ateliers d'expression théâtrale au titre de la politique de la ville. N° SIMPA 3641 /2013_03479.

Article 2 : Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2013, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004 : Provision pour les subventions de fonctionnement au titre de la culture.